

Objet :

Passage Piétons Ormeau - Lécrivain

Exposé :

Mandaté par son Assemblée générale 2018, le CQOM demande que le graphique de détail au niveau de la place de l'Ormeau soit corrigé pour que le passage piétons entre la, place de l'Ormeau et la rue Emile Lécrivain reste à ciel ouvert sur l'ensemble de son tracé.

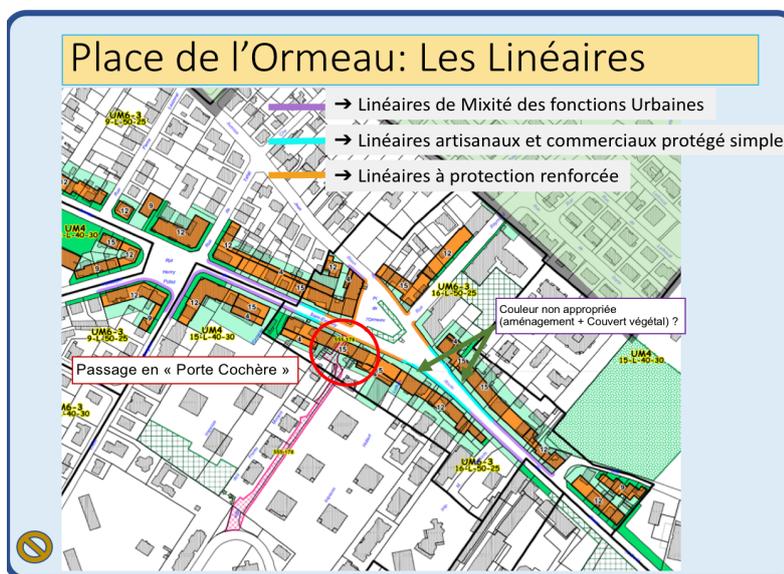
Analyse du PLUI-h arrêté

Sur le PLU 2016, existe une zone "Emplacement Réservé" qui a été reconduite sur le PLUI-h arrêté. Cet emplacement réservé passe sur le tracé du chemin piétons qui permet de relier la place de l'Ormeau à la rue Emile Lécrivain.

Sur son débouché au niveau de la place de l'Ormeau ce chemin risque, à la lecture du document graphique, d'être transformé en un "tunnel" ou "passage couvert", de par l'existence d'un graphique de détail de type B.

Développement :

Le PLUI-h apporte des informations sur le renouvellement de l'architecture autour de la place de l'Ormeau. Entre autres que la façade sud de la place est destinée à constituer un ensemble urbain continu (R+4) avec des réservations d'espaces pour de nouveaux commerces.



Un risque existe pour que le passage piéton débouche au niveau de la place de l'Ormeau dans un tunnel de 11m à 12 m de long à travers des bâtiments qui sont appelés à remplacer les constructions actuelles.

Une telle structure est propice à créer une zone d'insécurité de jour comme de nuit.



Contribution d'amélioration

Nous demandons que le DGR, qui pour le PLUI-h fait référence en termes de réglementation, soit corrigé et fasse apparaître au niveau du débouché de ce passage "Ormeau/Lécrivain" un espace libre de 6,0m de part et d'autre du chemin, par analogie avec la règle de construction en zone UM6.